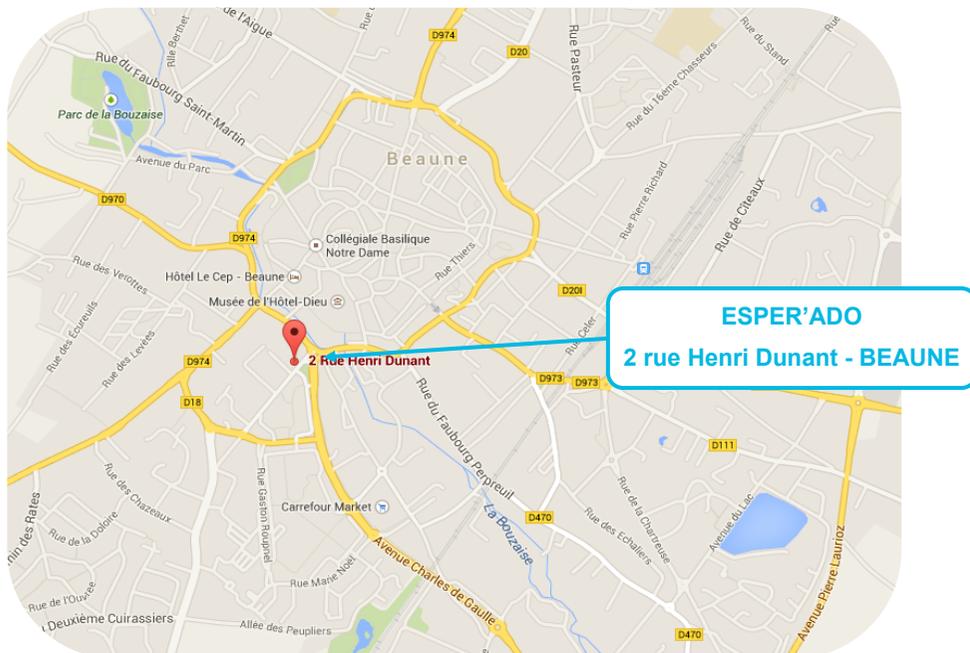


## LES PARTENAIRES

- Centre Hospitalier de Beaune (service de pédiatrie)
- Service de pédopsychiatrie du CHU de Dijon
- Pôle PEA du CHLC, dispositif INTERMEDE et EMT (REHAB/PEA)
- CMP adulte (BEAUNE et Seurre)
- Maison des adolescents et de leurs parents de côte d'or
- Projet territorial de santé mentale de côte d'or PTSM 21
- Professionnels libéraux (médecins généralistes, psychologues)
- Partenaires médico sociaux CMPP EHCO
- Partenaires de la protection de l'enfance
- Partenaires de l'éducation nationale

## PLAN D'ACCÈS



## ESPER'ADO

CMP CATTTP HDJ SOINS INTENSIFS DE CRISE



Esper'ado est une unité de soins qui dépend du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CH la chartreuse. Centre médico psychologique, Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, Hôpital de jour, et unité de soins intensifs de crise.

Secrétariat : 03 80 25 02 90

Email : [secretariat.esperado@chlcdijon.fr](mailto:secretariat.esperado@chlcdijon.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Fermeture partielle durant les vacances



## LES MISSIONS

Les soins s'adressent aux adolescents de 11 à 18 ans, résidant dans le secteur géographique de Beaune et du Sud Côte-d'Or. Esper'ado assure des actions de dépistage, de prévention, de diagnostic et de soins, en ambulatoire, grâce à une équipe pluridisciplinaire.

## OBJECTIFS DE SOINS

Les soins prescrits sont adaptés individuellement à chaque adolescent, en individuel ou en groupe sous forme de médiation thérapeutique, de psychothérapie et d'accompagnement pédagogique. Les soins visent à répondre aux besoins spécifiques de chaque adolescent et sont réévalués régulièrement en équipe.

## L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de professionnels issus de différentes catégories professionnelles (à temps plein et à temps partiel) :

Pédopsychiatres	Éducateurs	Enseignant en activité physique
Psychologues	Assistante sociale	adaptée
Cadre de santé	Musicothérapeute	Assistante médico administrative
Infirmiers	Enseignant spécialisé	Agent des services hospitaliers

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Nous disposons de trois pôles différenciés et complémentaires :

- **Centre Médico-Psychologique ou CMP** La première consultation a lieu auprès des soignants puis dans un second temps auprès du pédopsychiatre de l'unité. Après différents temps d'observation et de synthèse, le médecin prescrira et/ou adaptera les soins aux besoins de l'adolescent et de sa famille. Il peut également prescrire des bilans (psychomoteurs, psychologiques, orthophoniques et pédagogiques).

- **Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel ou CATT** offre des soins individuels ou en groupe ; ces soins sont réalisés par des professionnels de différentes catégories, tous sont spécialisés et formés spécifiquement. La durée de ces soins est comprise entre 1 et 3 heures par semaine. Généralement, ces soins ont lieu en unité de temps et de lieu et sont prescrits sur une période de plusieurs mois.
- **Hôpital de Jour ou HDJ** accueille des adolescents dont les symptômes nécessitent une prise en charge plus spécifique et plus importante (présence par demi-journée), avec la possibilité d'un temps de repas thérapeutique.

**L'unité Esper'ado offre un dispositif de soins intensifs de crise** pour des adolescents en souffrance psychique aiguë et situation pathologique de crise nécessitant une prise en charge intensive. Ce Dispositif est activable par un médecin, sur un délai de 24-48h (hors WE et jours fériés), pouvant s'articuler avec les soins existants.

Dispositif limité dans le temps : les soins comprennent :

- **Visites à domicile**
- **Hôpital de jour** : temps groupal hebdomadaire et réévaluation médicale
- **Rencontre familiale** hebdomadaire

Ce dispositif vient en complémentarité des soins déjà en place (suivi de secteur, médicosocial ou libéral) ou visera à leur mise en route.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Toute demande d'admission doit être effectuée par le ou les représentants légaux de l'adolescent. Il leur est demandé d'être présent aux consultations médicales munis de leur carte vitale et de leur attestation de mutuelle de santé à jour. Une facturation des soins peut avoir lieu le cas échéant.
- L'entrée dans les soins se fait sur décision médicale
- Un dossier d'admission est à remplir et à retourner au secrétariat. Les soins ne pourront commencer qu'une fois le dossier complet reçu.